

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2008**

(articles L. 2121-7 et R. 2121-8
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le vingt-sept octobre deux mille huit à dix-huit heures trente, en séance publique, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Jean-Claude VERGNOLLES, M. Christian JACQUES, Mme Marie-Cécile DURAND-VIEL, M. Michel GUILLOT, Mme Anne CARILLER, M. Michel BOUCHERON, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, adjoints, Mme Valentine VETTORI, Mme Janine FAHRNER, Melle Marie-Thérèse CHICOUET, M. Roger DEMÉSY, M. Claude DEGRÉMONT, Mme Odile IMBERT, M. René ROLIN, Mme Anne-Marie DEBAIS, M. Francisco NEVES, Mme Micheline FLIZOT, M. Jacques TIBY, Mme Nathalie PERRICHON, Mme Simone DURANTON et M. Jean-Luc GUILLOTON

Etaient excusés : M. Maxime BAILLY (pouvoir à Mme CARILLER), Mme Nicole NOYER (pouvoir à M. CHATOUX), M. Jean-Marc CHAFFAROD (pouvoir à M. VERGNOLLES)

Etaient absents : Mme Danielle GOURRAUD et M. Alain FOUCHY

Secrétaire de séance : Mme PERRICHON

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Nathalie PERRICHON est désignée secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2008

Madame PERRICHON donne lecture du compte rendu de la séance du 8 septembre 2008 qui, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE ET COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire annonce que chaque conseiller municipal dispose désormais d'un casier individuel dans lequel seront déposées les correspondances qui lui sont destinées.

Par ailleurs, il invite chacun à consulter régulièrement le site intranet de la mairie sur lequel figurent toutes les informations relatives à la vie de la commune. A cette fin, il demande aux conseillers municipaux de lui communiquer leur adresse électronique et indique que la transmission électronique des convocations et documents divers sera dorénavant privilégiée afin de limiter les frais d'affranchissement et de reprographie.

Monsieur le Maire porte en outre à la connaissance du conseil les communications suivantes :

- Remerciements de l'association Paron Sens Escrime pour les aménagements réalisés dans la salle et demande de confection et de pose d'un coffre de rangement supplémentaire. A ce propos, s'agissant d'un club fréquenté tant par les paronnais que par les sénonais, Monsieur le Maire considère que la contribution de la ville de Sens doit être recherchée
- Remerciements de l'association Re-bond-ir pour l'aide apportée par les services techniques à l'occasion du vide-greniers qui s'est déroulé le 14 septembre dernier
- Attribution d'une subvention de 32 665,00 € au titre de la dotation de développement rural pour la création d'une agence postale. A ce titre, Monsieur le Maire indique que son inauguration aura lieu en novembre et son ouverture le 7 janvier 2009 ;
- Note d'information relative au fonctionnement de la fourrière du sénonais, règlement intérieur de l'établissement et compte rendu de l'assemblée plénière du 8 septembre 2008
- Remerciements de l'association des Bibliothèques de l'Hôpital et des Maisons de Retraite de Sens et sa Région pour l'attribution d'une subvention

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil :

- Proposition d'indemnisation de AXA France IARD pour le sinistre survenu le 24 avril 2007 – Trottoir de l'avenue Jean Jaurès (251,16 €)
- Marché de service pour une mission de sécurité et de protection de la santé – Construction de la cantine scolaire – avec NORISKO Coordination (montant de la dépense : 2 798,64 € TTC)
- Marché de travaux pour l'aménagement des îlots rue des Replats avec CANO TP (montant de la dépense : 44 456,70 € TTC)
- Marché de travaux pour les revêtements de trottoirs – programme 2008 – avec SCREG (montant de la dépense : 120 287,33 € TTC)
- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité du complexe Roger-Treillé avec Jean-François LEBRUN, ingénierie de la construction (montant de la dépense : 9 556,76 € TTC)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur JACQUES. Ce dernier annonce que Monsieur Jean-Claude VERGNOLLES a été élu à l'unanimité Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne le 17 septembre dernier. Monsieur JACQUES lui adresse ses chaleureuses félicitations et estime que cette élection constitue l'aboutissement d'une carrière

consacrée au service public. Par ailleurs, il rappelle que Monsieur le Maire siège également au conseil d'administration du CDG en qualité d'administrateur.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI MATIN – Autorisation au maire de signer un avenant au contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le conseil, à l'unanimité, sollicite la prise en compte des accueils de loisirs dans le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF et autorise le maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse 2008-2010 ainsi que tout document relatif à ce dispositif.

BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative budgétaire n° 3

Le conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Centre coût	Libellé	Crédits ouverts	Dépenses	
						augmentation de crédits	diminution de crédits
012	64111	020	ADM	rémunération principale	1 150 000,00	30 000,00	
012	64118	020	ADM	autres indemnités	140 000,00	10 000,00	
012	64131	020	ADM	rémunération	170 800,00		40 000,00
011	6251	020	ADM	voyages et déplacements	2 500,00	1 000,00	
011	6064	020	ADM	fournitures administratives	20 000,00		1 000,00
011	6574	33	AG	subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé	60 000,00		15 000,00
011	6574	255	ECOL	subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé	0,00	15 000,00	
011	6574	33	AG	subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé	60 000,00		700,00
67	6713	255	ECOL	secours et dots		700,00	
				TOTAL		56 700,00	56 700,00

Section d'investissement

Opération	Article	Libellé	Crédits disponibles	Dépenses	
				Augmentation de crédits	Diminution de crédits
7008	2158	lots rue des replats	44415,35 €	45,00 €	
6005	2121	Plantations 2006	857,74 €		45,00 €
		TOTAL		45,00 €	45,00 €
					0,00

ECHANGES DE TERRAINS AVEC M. ET Mme BAECKE

Le conseil, à l'unanimité,

- décide de céder à Monsieur et Madame BAECKE Michel, les parcelles cadastrées sections AP n° 35 (98a 86ca), AP n° 82 (10a 62ca), AS n° 42 (32a 62ca), A n° 288 Collemiers (3a 40ca) et A n° 793 Collemiers (5ca) pour une contenance totale de 1ha 45a 55ca

A titre d'échange, Monsieur et Madame BAECKE Michel s'engagent à céder à la commune de Paron les parcelles cadastrées section AR n° 167 (2a 83ca), AR n° 193 (4a 70ca), AS n° 33 (14a 30ca), AS n° 35 (14a 09ca), AK n° 100 (18a 00ca), AK n° 113 (5a 35ca), AN n° 83 (22a 45ca), AP n° 18 (8a 40ca), AP n° 19 (14a 50 ca) et AP n° 20 (3a 80 ca) pour une contenance totale de 1ha 00a 02ca

- autorise le maire à comparaître à l'acte à intervenir

Réalisée dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif alternatif à l'ADSL en partenariat avec la société NUMÉO, Monsieur le Maire ajoute que cette opération foncière va permettre à la commune de disposer de la totalité des terrains longeant le rû et qu'un aménagement paysager global pourra être envisagé.

ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT À M. LEVEAU

Le conseil, à l'unanimité,

- décide d'acquérir neuf parcelles en nature de bois taillis, lieudit « les Côtes Enverses, d'une superficie totale de 1ha 16a 50ca, cadastrées sections A n° 69, 78, 87, 89, 374, 376 et AB n° 24, 27 et 212, le tout pour 3 000 euros
- autorise le maire à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique qui sera dressé par Maître VAN ELSLANDE, notaire à SENS

VENTE D'UN IMMEUBLE SIS 80 AVENUE DE LA LIBERTÉ

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer le compromis de vente au profit de M. LEITAO Pedro, domicilié 21 bis Les Gallois à CORNANT (89500), de l'immeuble sis 80 avenue de la Liberté, cadastré section AO n° 83 d'une contenance de 645 m², moyennant le prix principal et forfaitaire de 150 000 €, ainsi que l'acte authentique à intervenir par les soins de Maître Frédéric TATAT, notaire à SENS, 28 avenue Georges Pompidou.

RÉTROCESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Afin de dégager un espace suffisant pour la visibilité à l'intersection de la route départementale 81 et de la rue du Haut des Fondrières et d'assurer la sécurité des usagers, le conseil, à l'unanimité

- confirme la rétrocession de 115 m² issus de la parcelle AW n°1 selon plan de bornage du 12 juillet 2005 ;
- autorise le maire à signer les actes à intervenir dans cette affaire

TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT – Demande de remise gracieuse de majoration

Le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse de majoration sollicitée par la S.C.I. NIBLIK pour le règlement de la taxe locale d'équipement mise à sa charge à l'échéance du 5 avril 2008 pour un montant 500,29 €.

CESSION D'UN VÉHICULE – Proposition de reprise par le vendeur

Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de reprise, par RENAULT Société Sénonaise d'Automobile, du véhicule de marque CITROËN, type ZX, immatriculé 2964 SA 89 pour un montant de 600 € qui sera imputé sur le budget principal – article 024 – Produits des cessions.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le conseil, à l'unanimité, fixe aux montants suivants le solde des subventions à verser aux associations sportives pour un total de 28 377,22 €:

- Avenir de Paron Sport 23 344,47 € - 10 797,03 €	12 547,44 €
- P.S.C.M Football 23 015,65 € - 9 880,36 €	13 135,29 €
- ESP Basket ball 4 623,07 € - 2616,39 €	2 006,68 €
- Paron Sens Escrime 1 316,81 € - 629 €	687,81 €

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

Le conseil, à l'unanimité,

- décide l'attribution des subventions suivantes :

- EMAPS	3 050 €
- Alternance	350 €
- Les Dingues de la pelloche	600 €
- autorise le maire à procéder à leur versement sur les crédits de l'exercice en cours compte 6574

MODIFICATION DE LA DURÉE D'UN EMPLOI D'ATSEM À TEMPS NON COMPLET

Le conseil, à l'unanimité, décide la transformation d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet (30,5/35^e) en poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2008.

EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^e CLASSE – Suppression d'un emploi à temps non complet, augmentation de la durée de travail d'un emploi à temps non complet et création de deux emplois à temps non complet

Le conseil, à l'unanimité, décide

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet (20/35e) - (service surveillance périscolaire, cantine et entretien des locaux)
- l'augmentation de la durée de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2e classe de 30/35e à 32/35e (service surveillance périscolaire, cantine et entretien des locaux)
- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet (17/35e) en remplacement d'un emploi horaire à 10/35e (service surveillance périscolaire, cantine et entretien des locaux)
- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet (20/35e) en remplacement d'un emploi horaire à 10/35e (service surveillance périscolaire, cantine et entretien des locaux)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^e NOVEMBRE 2008

Le conseil, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs en conséquence.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SERVICE DES EAUX

Le conseil, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^eme classe à temps complet au service des eaux avec effet au 1er janvier 2009.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^e JANVIER 2009

En conséquence, le conseil, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs au 1^e janvier 2009.

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LA CCS POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME ET POUR L'ASSISTANCE EN MATIÈRE DE DOCUMENTS D'URBANISME

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes du Sénonais en vue de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

La CCS n'ayant pas finalisé la convention relative à l'assistance en matière de documents d'urbanisme, ce point est retiré de l'ordre du jour et ajourné à une prochaine séance.

RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil, à l'unanimité, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2007.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur NEVES s'enquérant à nouveau de la position de la commune s'agissant du Forum du Livre, Monsieur le Maire indique qu'il s'est clairement exprimé à ce propos :

- la mise à disposition d'une salle ne pose pas de problème
- les tâches de secrétariat et d'organisation de la manifestation ne sauraient être assumées par un agent communal mais une autre solution permettant d'assurer des prestations de secrétariat est toutefois à l'étude
- Pas de prise en charge financière des frais de bouche et d'hébergement des personnalités qui occasionnent des dépenses importantes

Pour sa part, Monsieur VERGNOLLES considère que le Forum du Livre est une manifestation dispendieuse.

S'agissant des extraits des comptes rendus du conseil de la Communauté de Communes du Sénonais, Monsieur NEVES constate que ces documents ne sont plus diffusés aux conseillers municipaux depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire explique que les débats de l'assemblée communautaire sont désormais enregistrés : les procès-verbaux qui en résultent sont volumineux et leur diffusion par la CCS retardée. Aussi, propose-t-il de faire un point sur les affaires en cours à la CCS intéressant Paron :

Ainsi, la station d'épuration fait actuellement l'objet d'une procédure de mise aux normes. La station intercommunale sera mise en service progressivement et les anciennes installations démontées.

Salle de spectacles intercommunale : Monsieur le Maire indique que le dépôt du permis de construire est en suspens en raison de la modification du plan local d'urbanisme de Sens. Il précise toutefois qu'un groupe de travail a été constitué en vue de la détermination des choix relatifs au futur équipement et qu'un cabinet est chargé d'étudier les coûts de fonctionnement.

Interrogé par Monsieur BOUCHERON sur l'évolution du projet de taxe professionnelle unique, Monsieur le Maire annonce qu'une délégation de la CCS se rendra à la communauté de communes de Melun le 5 novembre prochain afin d'étudier les modalités de mise en œuvre de ce type de fiscalité.

Répondant à Monsieur TIBY, Monsieur le Maire indique que le programme relatif à l'éclairage public a été approuvé par la commission des travaux de la Communauté de Communes du Sénonais préalablement à son adoption par le conseil communautaire. Le programme relatif aux travaux d'éclairage public entrepris au Rû Couvert se poursuit.

S'agissant du giratoire RD 81, les participations financières suivantes sont attendues, outre celle des aménageurs :

- Conseil Général de l'Yonne : 60 %
- CCS à hauteur de 60 % de l'éclairage public et de l'assainissement.

Madame FLIZOT signale que plusieurs habitants du Rû Couvert ont été victimes de vols. Il semblerait que leurs auteurs s'introduisent dans les propriétés en empruntant l'espace vert situé rue de la Bocotte.

Monsieur JACQUES s'enquérant de la publication du plan des itinéraires de promenade du sénonais, Monsieur le Maire répond que l'élaboration du plan correspondant est pratiquement achevée.

Répondant à Monsieur NEVES, Monsieur le Maire indique que l'inscription de l'aménagement d'une nouvelle aire de jeu pour les enfants ainsi que la réhabilitation de celle située à proximité de l'école Pierre Curie sera proposée lors du vote du budget 2009.

Monsieur NEVES constate que certains riverains procèdent à l'incinération de végétaux dans leur jardin. Monsieur le Maire déplore de telles incivilités qui constituent des infractions au règlement sanitaire départemental.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal se réunira le 6 novembre à 18 h 45 afin de l'autoriser à signer les marchés relatifs à la construction de la cantine scolaire.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.

Fait à Paron, le 27 octobre 2008

La Secrétaire,

Signé

Nathalie PERRICHON

Le Président,

Signé

Bernard CHATOUX